

Rubrique	Libellé	Situation AP A4479 modifié		Situation actuelle		Commentaires
		Volume autorisé	Régime (*)	Volume autorisé	Régime (*)	
2210.1	Abattage d'animaux, à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3641	Au plus, 175 tonnes par jour	A	-	-	Plus concerné car création rubrique 3641
3641	Exploitation d'abattoirs, avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de carcasses par jour	-	-	Au plus, 175 tonnes par jour	A	Rubrique créée par le Décret n° 2013-375 du 02 mai 2013
2221.1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, ... 1. La quantité de produits entrants étant supérieure à 4 t/j	Au plus, 190 tonnes par jour	A	Au plus, 190 tonnes par jour	E	Rubrique modifiée par le décret n° 2017-1595 du 21 novembre 2017
1434.1	Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60° C et 93°C ... 1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant inférieur à 5 m³/h	1 m³/h	D	4,8 m³/h Débit du pistolet 80l/min	NC	Rubrique modifiée par le décret n° 2016-1661 du 05 décembre 2016.
2910.A.2	Installation de combustion A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, ... La puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion est : 2. supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	2,9 MW	D	2,9 MW	DC	Rubrique modifiée par le Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021

Rubrique	Libellé	Situation AP A4479 modifié		Situation actuelle		Commentaires
		Volume autorisé	Régime (*)	Volume autorisé	Régime (*)	
2920-1-a	Installation de réfrigération ou compression	916 kW	A	-	-	Rubrique supprimée par le décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018
2920-2-b	Installation de réfrigération ou compression	193 kW	D	-	-	Rubrique supprimée par le décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018
2921.1.a (ex 2921.2)	Installations de refroidissement évaporatif 1. Par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle a. La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW	2 030 kW	D	3 860 kW	E	Rubrique modifiée par le décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021
4718.2.b (Ex 1412.2)	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations : 2. Pour les autres installations : b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t	29,5 tonnes	D	49 tonnes	DC	Rubrique 1412 supprimée par le décret n°2014-285 du 03 mars 2014 Rubrique 4718 créée par le décret n° 2014-285 du 03 mars 2014
4725.2 (ex 1220)	Oxygène La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t	9,7 tonnes	D	9,7 tonnes	D	Rubrique 1220 supprimée par le décret n° 2014-285 du 03 mars 2014 Rubrique 4725 créée par le décret n° 2014-285 du 03 mars 2014

Rubrique	Libellé	Situation AP A4479 modifié		Situation actuelle		Commentaires
		Volume autorisé	Régime (*)	Volume autorisé	Régime (*)	
4734.2.c (Ex 1432.2)	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations pour les autres stockages étant : c. Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total	10,52 m ³	D	40 m ³	DC	Rubrique 1432 supprimée par le décret n° 2014-285 du 03 mars 2014 Rubrique 4734 créée par le décret n° 2014-285 du 03 mars 2014
4735.1.a (Ex 1136-B)	Ammoniac La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Pour les récipients de capacité unitaire : a. Supérieure à 50 kg supérieure ou égale à 1,5 t	6,1 tonnes	A	6,1 tonnes	A	Rubrique 1136 supprimée par le décret n° 2014-285 du 03 mars 2014 Rubrique 4735 créée par le décret n° 2014-285 du 03 mars 2014

